

Avis n° 2021-06

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 26 février 2021
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

*Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université.*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-six membres présents et représentés*).

Rend l'avis suivant :

Objet : Adoption d'une motion

Au regard de l'actualité et des propos tenus par Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les membres du Conseil académique plénier ont adopté la motion jointe en annexe, à la majorité des suffrages exprimés.

Résultat des votes :

Nombre de membres participant à l'avis (présents ou représentés) : 62

Nombre de voix favorables : 36

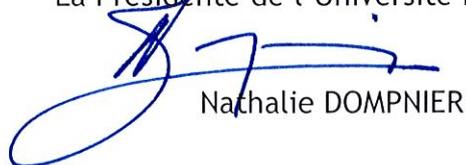
Nombre de voix défavorables : 15

Nombre d'abstentions : 9

Nombre de membres ne prenant pas part au vote : 2

Fait à Lyon, le 26 février 2021,

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.
Date de publication sur le site internet de l'Université : 4 mars 2021.*

Le Conseil académique de l'Université Lumière Lyon 2, à la suite des prises de position de nombreux acteurs/rices de l'enseignement supérieur et de recherche, souhaite à son tour exprimer son très vif étonnement devant les expressions publiques de notre ministre de tutelle au sujet d'un prétendu "islamo-gauchisme" qui "gangrènerait" nos universités.

Ce que nous attendons de notre ministre, ce n'est pas qu'elle alimente des débats parfaitement stériles, que ce soit par maladresse ou à dessein. Ce n'est pas qu'elle se fasse le relai de fantasmes qui peuvent exister sur le travail scientifique et intellectuel des universitaires, notamment en sciences sociales — y compris sur le travail de celles et ceux développant des approches dérangeantes pour le pouvoir social ou politique. Ce n'est pas non plus qu'elle reprenne à son compte les tentatives tragiques de certains membres de la communauté universitaire pour régler leurs comptes dans des conflits professionnels, intellectuels ou scientifiques. C'est encore moins d'ouvrir une séquence médiatique n'ayant d'autres effets que de salir le service public dont elle a la charge, de l'enfermer dans un flot de préjugés indignes sur ce que sont nos activités pédagogiques et scientifiques quotidiennes.

Ce que nous attendons de notre ministre, c'est qu'elle soutienne nos établissements, nos personnels et nos étudiant.es dans ce contexte sanitaire particulièrement complexe, épuisant, destructeur.

Ce que nous attendons de notre ministre, c'est qu'elle donne à voir la richesse, la diversité et la complexité de nos travaux, sans masquer les controverses scientifiques qui sont le moteur de la recherche et sans les jeter ainsi en pâture sur la place publique.

Ce que nous attendons de notre ministre, c'est qu'elle soutienne l'université dans les arbitrages gouvernementaux et qu'elle défende les intérêts financiers et les intérêts humains des personnels qui souffrent de conditions de travail dégradées, et surtout des étudiant.es dont beaucoup sont en grande difficulté pour suivre leurs études, ou sans réelle perspectives d'insertion professionnelle.

Ce que nous attendons de notre ministre, c'est qu'elle réaffirme que la préservation de la liberté d'expression des enseignant.es comme des chercheur.es, que la défense de l'autonomie de nos activités et débats scientifiques sont indispensables à la progression des connaissances qui éclairent nos sociétés.